



LIAlSON

NO115
2^E TRIMESTRE 2024

BULLETIN DE L'UNION INTERFÉDÉRALE DES TRANSPORTS



DOSSIERS

- 1 Cessation d'activité à la SNCF : une victoire arrachée par la lutte !
- 2 Nous ne voulons pas mourir au travail

RENCONTRE

Avec Jacky Albrand, secrétaire général de la FNST CGT,
pour un bilan du 55^e Congrès de sa fédération

RENCONTRE AVEC JACKY ALBRAND

Retour sur le 55^e Congrès
de la FNST-CGT

PAGE

4

DOSSIER 1

Cessation anticipée
d'activité à la SNCF :
une victoire arrachée
par la lutte !

PAGE

6

DOSSIER 2

Nous ne voulons pas
mourir au travail

PAGE

8

SOMMAIRE

- 3 **PRÉAMBULE :**
Les travailleurs des transports :
un maillon essentiel
- 4 **RENCONTRE :**
Jacky Albrand, secrétaire
général de la CGT Transports,
nous dresse un petit bilan sur
le 55^e Congrès de la Fédération
nationale des syndicats de
transports CGT
- 6 **DOSSIER 1 :**
Cessation anticipée d'activité
à la SNCF : une victoire arrachée
par la lutte !
- 8 **DOSSIER 2 :**
Nous ne voulons pas mourir
au travail
- 10 **CONTACTS :**
Les UIT en territoires



LIAISON,
bulletin de l'Union Interfédérale
des Transports CGT. - N° 115
2^e trimestre 2024
CPPAP : 1225 S 06 709
263, rue de Paris-case 571-
93515 Montreuil cedex -
Tél. : 01 55 82 80 47 - Courriel : uit@cgt.fr
Directeur de la publication :
Patrick Rispal
Conception-réalisation :
Agence Comtown/FMR 
Photos et illustrations :
Agence Comtown, IS, DR, SMPTRI-CGT,
©SDIS60 - A. Dheilly
Impression :
Rivet Presse Édition- Limoges 

PRÉAMBULE

LES TRAVAILLEURS DES TRANSPORTS : **UN MAILLON ESSENTIEL**

Le 55^e Congrès de la Fédération nationale des syndicats de transports CGT (FNST-CGT) s'est tenu en avril dernier à La Palmyre, en Charente-Maritime.

Cette fédération regroupe en son sein un grand champ professionnel qui comprend notamment les transports urbains (métros, tramways, bus), interurbains, le transport des marchandises par camions, la logistique, les transports sanitaires (ambulances, VSL), les taxis, les livreurs à vélo, le transport de fonds, etc.

Si l'on y regarde de plus près, que l'on fait le parallèle avec nos quotidiens de citoyens, les transports conditionnent bien des aspects de nos vies. Ils sont les veines qui convoient le sang pour alimenter nos organes, ils sont le trait d'union qui nous lie à notre société, que l'on soit étudiant, en recherche d'emploi, salarié, retraité, etc. Bien des besoins vitaux passent par les mains des travailleurs des transports. Dans le même ordre d'idées, ils sont un maillon essentiel pour ne pas dire central dans la production industrielle mais aussi plus généralement dans toutes les formes de l'économie.

Ce statut d'« acteurs incontournables » des travailleurs des transports fait qu'ils sont soumis à des pressions managériales très importantes de la part de libéraux décidément prêts à tout pour augmenter leurs marges. *A contrario*, ce statut d'« acteurs incontournables » est aussi une formidable force pour qui voudrait obtenir de nouveaux droits, améliorer les conditions de travail, arracher des augmentations salariales, etc. Ensemble, s'ils se mobilisent, ils peuvent faire trembler bien des patrons et les forcer à répondre aux revendications.

C'est ce à quoi la CGT et son UIT travaillent pour agglomérer et faire converger les colères pour que les salariés retrouvent dignité et espoir alors qu'ils subissent des contraintes fortes tout au long de leur carrière.

C'est dans ce sens que la Fédération CGT des cheminots a apposé sa signature sur l'accord CAA (cessation anticipée d'activité) à la SNCF. Cet accord salvateur est une vraie bouffée d'oxygène alors que les réformes des retraites s'enchaînent avec, à la clé, des durées de cotisation qui augmentent. Cet accord ouvre à tous les cheminots la possibilité d'un départ anticipé permettant de contrecarrer les effets des différentes réformes. Il est bien entendu le fruit de la lutte des semaines passées. Il permet enfin la reconnaissance de la pénibilité avérée qui concerne de nombreux postes de travail.

S'ils savent se mobiliser largement, les travailleurs peuvent singulièrement améliorer leurs quotidiens et leur avenir. Ils peuvent compter sur la CGT pour cela, pour aller de l'avant.

JACKY ALBRAND

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT TRANSPORTS



Jacky Albrand

Fédération nationale des syndicats
des transports CGT

Le 55^e Congrès de la Fédération CGT des Transports à La Palmyre s'est achevé récemment. Pouvez-vous nous dire comment vous jugez le succès de cet événement ?

Jacky Albrand : Ce 55^e Congrès a été un succès, tant par l'affluence – nous avons près de 200 délégués mobilisés – que par la qualité de nos échanges. Durant cette semaine de travail intense, la richesse des débats et la fraternité que nous avons vécues étaient indispensables face au contexte actuel d'attaques répétées contre les travailleurs et de répression syndicale. Mais, le plus important, c'est la clarté et la dynamique enclenchée au regard de la feuille de route que nous avons adoptée.

L'orientation politique a été validée massivement à 96 %. Qu'est-ce que cela signifie pour la Fédération ?

J. A. : C'est un signal très fort. Cette validation à 96 % du document d'orientation témoigne d'une volonté collective et d'une unité indéfectible de nos syndicats pour les années à venir. C'est la preuve que nous partageons la même vision de l'avenir et des combats à mener. Mon élection à la responsabilité de secrétaire général, avec la confiance renouvelée de la nouvelle commission exécutive fédérale (CEF), m'oblige. Nous nous sommes immédiatement mis au travail, avec l'ambition de consolider nos bases et de mener des batailles décisives, en appliquant rigoureusement cette feuille de route définie collectivement.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

la
cgt
ransports

Quelles sont les priorités revendicatives immédiates définies dans ce document d'orientation ?

J. A. : Face à ce capitalisme mondialisé qui ne fait qu'alimenter les inégalités, la CGT des Transports réaffirme son rôle pour organiser les salariés des transports afin de gagner d'autres choix de société basés sur le progrès social et environnemental en réponse à l'intérêt général.

Nos objectifs immédiats sont clairs :

1. Nous réaffirmons notre combat contre la mise en concurrence des salariés via les appels d'offres quel que soit le secteur d'activité de notre champ fédéral. Nous revendiquons un statut unique des salariés du transport de voyageurs garantissant un socle social de haut niveau, attaché à chaque salarié et la mise en place d'une tarification sociale obligatoire et écologique dans le transport de marchandises par route.

2. Sur le sujet des salaires et des retraites : nous exigeons une revalorisation générale des salaires et des pensions. La pénibilité est un enjeu crucial dans nos métiers, et nous exigeons la réduction du temps de travail et des départs anticipés face à la dégradation des conditions de travail.

3. Concernant l'emploi et la formation : face aux difficultés de recrutement, il est urgent de poser sur la table des négociations la question des conditions de travail et de la formation professionnelle afin de retrouver des niveaux de recrutement permettant d'assurer les missions de service public et d'intérêt général.

Pour atteindre ces objectifs, le congrès a souligné la nécessité de construire un rapport de force unitaire. Comment comptez-vous y parvenir ?

J. A. : Le congrès a été très clair sur ce point : pour faire plier le patronat et le gouvernement, nous devons unir nos forces.

Le grand enjeu est de travailler à une journée de mobilisations et de grève de l'ensemble de nos champs professionnels. La nouvelle direction fédérale a la responsabilité de définir son contenu et sa temporalité pour impulser une campagne dynamique.

Mais ce rapport de force passe aussi par le renforcement de notre organisation. Nous allons intensifier la syndicalisation, notre organisation interne et notre communication. Nous avons d'ailleurs convoqué sans délai les différentes conférences de branches et de secteurs pour réactiver rapidement les collectifs de travail. Enfin, nous allons renforcer la continuité syndicale actifs/retraités, car l'expérience de nos camarades retraités est une richesse inestimable à partager.

En conclusion, quel est votre message à l'issue de ce 55^e Congrès ?

J. A. : Le succès de ce congrès est le point de départ d'une nouvelle dynamique. Forts de cette orientation validée à 96 %, nous avons la responsabilité, la direction comme les syndicats sur le terrain, de nous investir pleinement pour combattre les réformes régressives et gagner le progrès social. L'avenir de notre fédération réside dans sa capacité à unir les salariés et les syndicats pour des luttes gagnantes ! Nous sommes en lutte, et nous nous battons ensemble pour gagner le progrès social.

Merci Jacky Albrand pour ces précisions.



CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ À LA SNCF :

UNE VICTOIRE ARRACHÉE PAR LA LUTTE !

Dès les premières heures de la bataille contre la réforme des retraites engagée par le gouvernement Borne, la CGT Cheminots, engagée dans la lutte, a porté des revendications au-delà du seul retrait de la réforme ayant conduit à repousser l'âge de départ et la durée de cotisation.

La réouverture du régime spécial et son extension à tous les cheminots de la Branche avec un retour au départ à 50 et 55 ans sont et demeurent un objectif et une orientation centrale de la Fédération CGT des cheminots. Pour autant, elle a également porté la revendication d'une amélioration des dispositifs existants à la SNCF permettant des cessations progressives d'activité, et donc de partir plus tôt pour l'ensemble des cheminots de la Branche.

Ces dispositifs avaient déjà été gagnés par la lutte lors d'une précédente réforme des retraites en 2007, et permettaient déjà des cessations progressives allant de 12 à 24 mois, en fonction des emplois exercés et de leur pénibilité avérée.

Les négociations qui se sont tenues au printemps 2024, à l'appui de nombreuses luttes locales et régionales, ont permis d'acter un accord porteur de droits nouveaux et qui a amélioré les dispositifs existants. C'est le cas tant pour la durée, que dans la prise en charge financière des parties non travaillées, mais aussi des mesures de fin de carrière rendant, de facto, les nouveaux dispositifs plus avantageux et attractifs.

Au-delà de l'augmentation de la durée et de la prise en charge financière, ce sont aussi des mesures sur les déroulements de carrière qui ont été arrachées, avec des échelons d'ancienneté supplémentaires, ainsi que d'autres mesures de fin de carrière dans la grille de rémunération. La signature de cet accord a fait couler beaucoup d'encre, et a trouvé un certain écho dans la presse.

L'ancien ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a même convoqué le président de la SNCF Jean-Pierre Farandou en pointant le fait que cet accord « engage effectivement les équilibres de la réforme des retraites et les équilibres financiers de la SNCF ».



Pour autant, c'est le rapport de force construit quotidiennement, localement, avec ses syndicats de proximité, et dans la durée, qui a permis ces avancées.

Cela constitue une première marche vers d'autres victoires qui est à mesurer et à apprécier dans un contexte global largement hostile aux idées progressistes que la CGT porte, dans et en dehors de l'entreprise.



AVANT LES NÉGOCIATIONS

APRÈS LES NÉGOCIATIONS

12 mois

- **Rémunération :** 60 % sur l'ensemble de la période
- Non prise en charge des cotisations retraites sur la partie non travaillée

18 mois

- **Rémunération :** 75 % sur les périodes travaillées et non travaillées
- Prise en charge totale des cotisations patronales et salariales retraites correspondant à la part non travaillée

Pour tous

12 à 15 mois

- **Rémunération :** 75 % sur l'ensemble de la période

Avec au moins 20 ans d'exercice d'un métier à pénibilité avérée

Jusqu'à 24 mois max.

- **Rémunération :** 100 % sur la période travaillée et 75 % sur la période non travaillée

12 à 18 mois

- **Rémunération :** 75 % sur l'ensemble de la période

Avec au moins 25 ans d'exercice d'un métier à pénibilité avérée

Jusqu'à 30 mois max.

- **Rémunération :** 100 % sur la période travaillée et 75 % sur la période non travaillée

24 mois max. pour les ASCT (agents du service commercial train)

- **Rémunération :** 75 % sur l'ensemble de la période

Avec au moins 12 ans d'exercice au repos hors résidence (RHR)

36 mois max pour les ASCT (agents du service commercial train)

- **Rémunération :** 100 % sur la période travaillée et 75 % sur la période non travaillée

Temps partiel de fin de carrière

- Avoir dépassé l'âge d'ouverture des droits au début du temps partiel et accord de la direction : 91,4% du temps de travail
- **Rémunération :** au prorata du temps de travail

- Sur une durée de 12 ou 24 mois pour tous
- Jusqu'à 36 mois si emploi à pénibilité pendant au moins 20 ans, entre 50 et 80 % du temps de travail

NOUS NE VOULONS PAS MOURIR AU TRAVAIL

Ces derniers mois, plusieurs agents des routes ont été victimes d'accidents mortels dans l'exercice de leurs missions.

Vendredi 19 mai, aux alentours de minuit, un agent des routes du département du Pas-de-Calais est décédé lors d'une sortie de route alors qu'il rentrait d'une intervention sur un accident situé à Zutkerque. Lundi 22 mai, peu avant 13 heures, deux agents de la Direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) ont été fauchés par un véhicule alors qu'ils intervenaient pour sécuriser un poids lourd en panne près de La Rochelle. L'un est décédé et l'autre a été gravement blessé.

Ces deux agents tués viennent alourdir le nombre de victimes déplorées ces dernières années.

Ces drames ne sont pas dus à la fatalité mais sont le résultat macabre du délabrement des services routiers engendré par la politique d'austérité mise en place depuis des années par les décideurs.



Les principales conséquences de ces sous-investissements sont une forte baisse des effectifs et le délitement des moyens. Ce contexte a fortement dégradé les conditions de travail des agents des routes et la sécurité des usagers. En 2022, le SNPTRI-CGT (syndicat national des personnels techniques des réseaux et infrastructures) a recensé 97 accidents matériels et corporels, rien que pour les services routes de l'État.

Cette situation est bien connue des hommes et femmes politiques du pays puisque les militants de notre syndicat ont interpellé plusieurs ministres et élus sur ce sujet.

Pour le SNPTRI-CGT, les ministères sont responsables en tant qu'employeurs et ils ont l'obligation de préserver la santé mentale et physique des agents.



Force est de constater qu'ils n'engagent aucune vraie démarche pour stopper les accidents.

Pour preuve, dans le versant de la fonction publique de l'État, le ministère des Transports se contente systématiquement de relancer une campagne de communication en direction des usagers quand des accidents mortels surviennent.

Nous considérons que cette communication est mensongère et pernicieuse car elle laisse à penser que seul le comportement des usagers de la route est à l'origine de ces accidents et que la politique ministérielle n'y est pour rien. Sans aucun scrupule, les services techniques de l'État pérennisent cette situation en modifiant les procédures d'intervention et

i

POUR RAPPEL

À la DIR Ouest :

1 agent est décédé le 1^{er} mai 2022.

À la DIR Centre-Est :

2 agents sont décédés le 2 mars 2022.

À la DIR Centre-Ouest :

1 agent est décédé le 12 décembre 2021

À la DIR Nord-Ouest :

1 agent est décédé le 27 mai 2020.

Exigeons le classement dans la catégorie « Active » avec la bonification de 25 % de tous les personnels qui interviennent sur les réseaux et infrastructures.

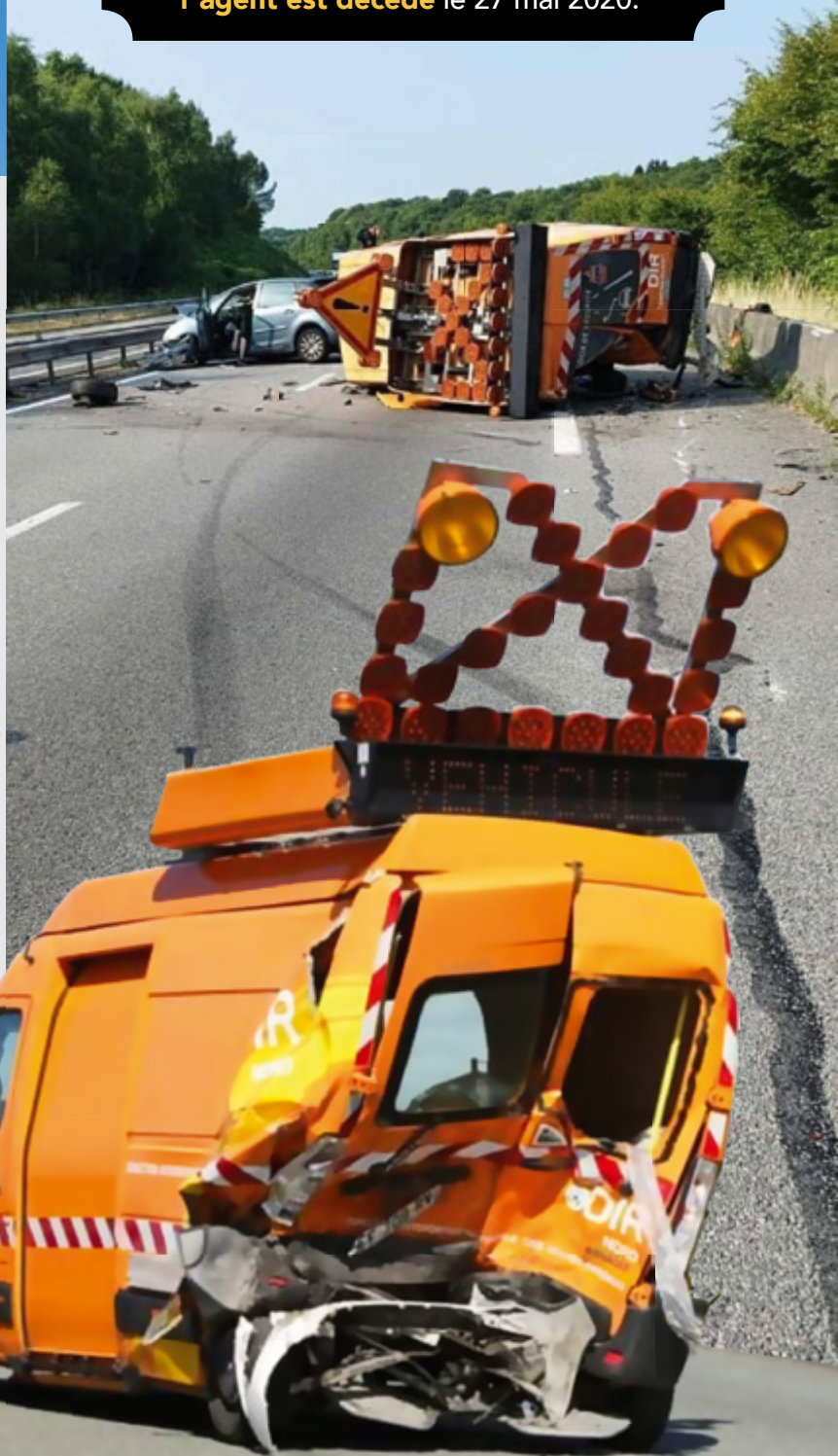
les règles de sécurité qui les encadrent pour les adapter aux suppressions d'emplois et aux manques de moyens. Cette attitude est scandaleuse car la route devient de plus en plus dangereuse pour tous et les responsables continuent la casse de ces services en toute impunité. Afin de mettre un terme à cette hécatombe programmée dans nos services, le SNPTRI-CGT a déposé des revendications pour améliorer les conditions de travail des agents, les niveaux de service et la sécurité des usagers. Ces améliorations ne pourront s'opérer que par le recrutement massif d'agents sous statut et par l'engagement de moyens financiers et matériels nécessaires.

Les missions que nous exerçons sont pénibles et dangereuses, c'est pour cela que les personnels d'exploitation des travaux publics de l'État sont classés dans la catégorie « Active ». La majorité des corps classés dans cette catégorie se voit attribuer une bonification qui permet un départ anticipé à la retraite sans décote de la pension. Malgré les demandes de plusieurs de nos ministres, le ministère de la Fonction publique et le ministère de l'Économie ont jusqu'à présent refusé de nous attribuer cette bonification.

Dernièrement, nous avons franchi une nouvelle étape en faisant inscrire dans le plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR, la bonification du service actif comme « action » à mener par le ministère.

Pour appuyer cette avancée, un courrier du SNPTRI-CGT a été envoyé au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, à celui des Transports ainsi qu'aux directrices et directeurs des DIR et de VNF pour leur demander de soutenir la démarche ministérielle. Il faut exiger d'eux un écrit à ce sujet car beaucoup d'entre eux disent qu'il est légitime de nous attribuer cette bonification.

Il est plus que temps que ce dossier aboutisse car il est inenvisageable d'exercer nos missions au-delà de 55 ans.



BUREAU DE L'UIT

MEMBRES ÉLUS

**Fédération nationale
des travailleurs,
cadres et techniciens
des chemins de fer
français
(Fédération des cheminots)**

Alexandre Boyer
Tony Fraquelli
Christine Mequignon
Xavier Portal



**Fédération nationale
des syndicats
des transports (FNST-CGT)**

Jacky Albrand
Daniel Bertone
Ali Chaligui
Olivier Jacob
Patrick Rispal



**Fédération nationale
de l'équipement
et de l'environnement CGT**

Philippe Debat
Emmanuel Jungmann
Isabelle Robert
Gaëtan Silene
Gauthier Sturtzer



**Fédération des officiers
de marine marchande CGT**

Emmanuel Chalard



**Fédération nationale
des syndicats maritimes
(FNISM-CGT)**

Pierrick Samson
Fabien Delacroix
Marc Sagot



Fédération
Nationale des
Syndicats
Maritimes

« S'IL Y A BIEN UN OUTIL
DANS LEQUEL LA STRUCTURATION
SYNDICALE AU PLUS PRÈS
DES ENJEUX ET DES BESOINS
NE PROVOQUE AUCUN DÉBAT,
C'EST CELUI DE L'UIT. »



MEMBRES DE DROIT

Thierry Nier

Secrétaire général de la Fédération CGT des cheminots

Emmanuel Chalard

Secrétaire général de la Fédération CGT des officiers de la Marine Marchande

Philippe Garcia

Secrétaire général de la Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT

Jacky Albrand

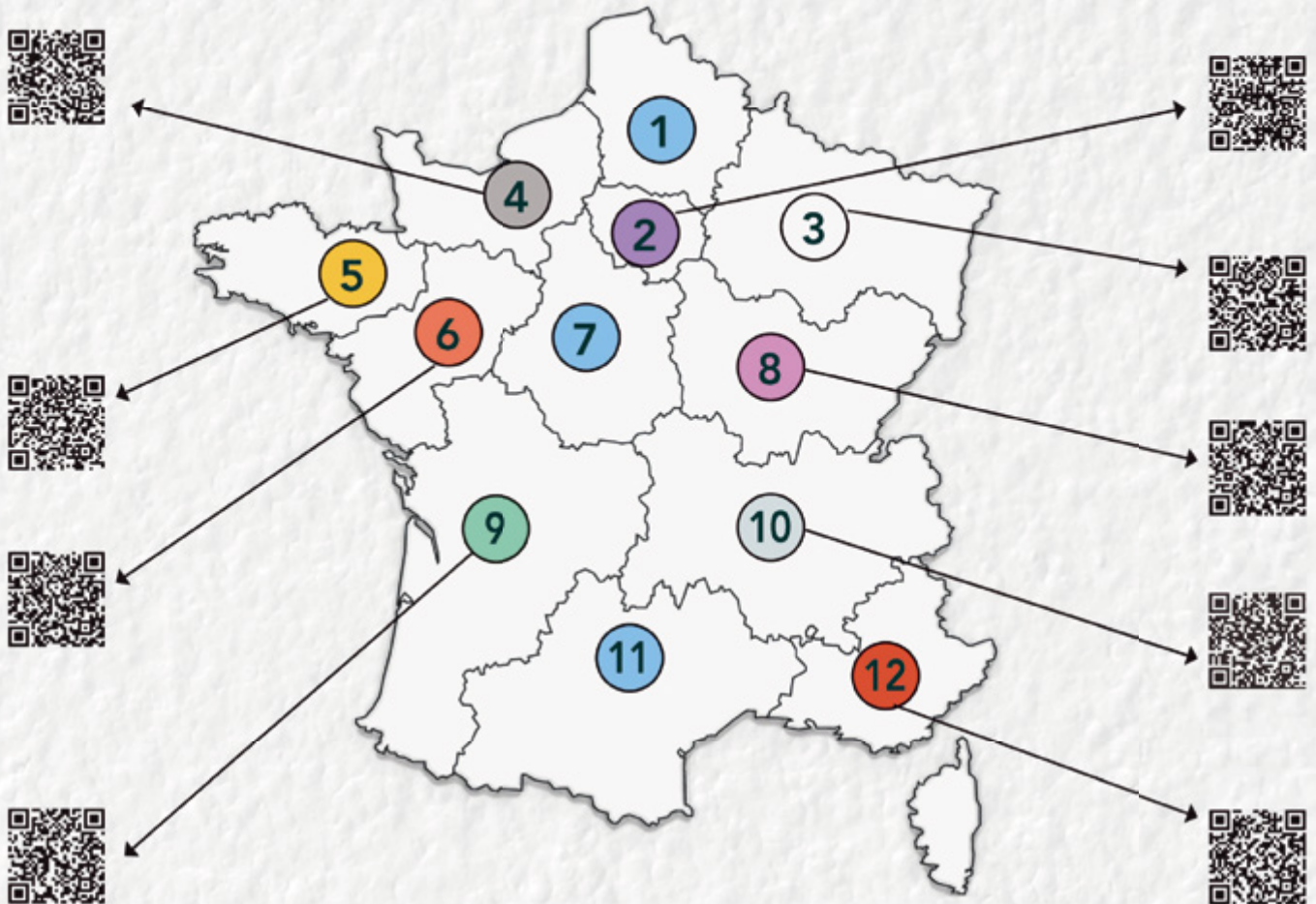
Secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats des transports CGT

Pierrick Samson

Secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT

Les camarades indiqués en rouge composent
le Secrétariat de l'UIT.

LES UIT EN TERRITOIRES



VOS CONTACTS DANS LES UIT EN TERRITOIRES

4

UIT Normandie
Jean-Jacques Morel
jjmorel14@gmail.com

5

UIT Bretagne
Jean-Luc Peltier
peltierjeanluc@orange.fr

2

UIT IDF
Patrick Rispal
p.rispa195@gmail.com

3

UIT Grand Est
Olivier Mougeot
omougeot@cgt.fr

6

UIT Pays de la Loire
Stéphane Godard
stefane.naoned@gmail.com

8

UIT Bourgogne-Franche-Comté
Guy Zima
ceser@secteurcgt Dijon.fr

9

UIT Nouvelle-Aquitaine
Hervé Pineau
lespineaud@gmail.com

10

UIT AURA
Jacky Albrand
j.albrand@transports.cgt.fr

12

UIT PACA
Natacha Malet
natacha.malet.cgt@gmail.com

EN COURS DE CRÉATION

7

11

1



J'ADHÈRE



Scannez le
QRCode présenté
ici et suivez les
instructions sur
votre téléphone.

Si vous ne pouvez pas scanner,
tapez l'adresse suivante dans votre navigateur :
<https://www.cgt.fr/syndicalisation/syndiquez-vous>

JE SCANNE